

### 3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Physiopathologie de la douleur	CT	B	16
Evaluation et gestion de la douleur	CT	B	64
Gestion spécifique de la douleur aiguë	CT	B	8
Gestion spécifique de la douleur chronique	CT	B	16
<b>2. Part d'autonomie</b>		P	26
Total des périodes			<b>130</b>

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### **en physiopathologie de la douleur,**

- ◆ de décrire le système nociceptif et ses particularités en fonction des théories validées ;
- ◆ de situer les sites d'action des médicaments antalgiques ;
- ◆ de décrire les modifications du système nociceptif en fonction de l'âge (nouveaux nés, enfants, adultes et personnes âgées) et des atteintes douloureuses ;
- ◆ de distinguer les différents types de douleur et d'en déterminer les mécanismes ;
- ◆ d'expliquer les conséquences d'une douleur non ou mal traitée ;

*à partir de situations concrètes de prise en charge de patients douloureux présentées par le chargé de cours et/ou l'étudiant,*

*dans le cadre des missions de l'infirmier(ère) spécialisé(e) en évaluation et traitement de la douleur,*

*en utilisant un vocabulaire scientifique adéquat,*

#### **en évaluation et gestion de la douleur,**

- ◆ de choisir de manière pertinente un outil d'évaluation en fonction du patient et/ou de la situation et de le justifier ;
- ◆ d'utiliser l'outil d'évaluation sélectionné de manière adéquate ;
- ◆ d'analyser les composantes de la douleur et les liens existant entre elles afin de réaliser une évaluation holistique ;
- ◆ de distinguer les différents types de douleurs, d'en préciser les caractéristiques et de relever les spécificités de traitement ;
- ◆ de relever dans la législation en vigueur les exigences influençant la prise en charge de la douleur par l'équipe pluridisciplinaire des professionnels de la santé ;
- ◆ de décrire la fonction de l'infirmier(ère) spécialisé(e) en évaluation et traitement de la douleur ;
- ◆ de décrire les techniques spécifiques à la prise en charge de la douleur et d'en expliquer les éléments de surveillance ;
- ◆ de définir les principes du modèle bio-psycho-social de l'évaluation et du traitement de la douleur ;

- ◆ de citer les différents antalgiques et des co-antalgiques utilisés pour la gestion des divers types de douleur, et d'en préciser pour chacun :
  - ◆ le principe actif,
  - ◆ les effets recherchés,
  - ◆ les effets indésirables,
  - ◆ les indications et contre-indications,
  - ◆ les posologies,
  - ◆ la surveillance spécifique au traitement,
  - ◆ les paliers de l'O.M.S. (appartenance, association, limites) ;
- ◆ d'identifier les moyens antalgiques non pharmacologiques appliqués lors de la prise en charge de la douleur ;
- ◆ d'identifier la cause des échecs thérapeutiques dans la gestion du problème douloureux et de privilégier une communication en adéquation avec le type de douleur et les personnes responsables ;
- ◆ de décrire la fonction placebo et sa place dans la prise en charge de la douleur ;
- ◆ d'expliquer le phénomène d'automédication dans la prise en charge de la douleur ;
- ◆ de participer à l'élaboration et à la structure d'un plan d'éducation et/ou de réhabilitation pour le patient et son entourage ;
- ◆ *sur base d'arbres décisionnels*, de choisir un protocole, une procédure ou un ordre permanent en accord avec la politique institutionnelle et de justifier sa décision ;
- ◆ de transmettre des messages clairs et précis relatifs à la gestion de la douleur, aux patients, à son entourage, aux professionnels de la santé et au groupe qualité ;
- ◆ d'instaurer et de pérenniser dans les unités de soins, une culture d'évaluation relative à la gestion des différents types de douleur ;

#### **en gestion spécifique de la douleur aiguë,**

- ◆ de repérer les signes de chronicisation de la douleur aiguë ;
- ◆ d'appliquer les schémas décisionnels ;
- ◆ de décrire le mode de fonctionnement d'un service d'analgésie aiguë au sein d'une équipe, d'une institution ;

#### **en gestion spécifique de la douleur chronique,**

- ◆ de citer et de décrire les différentes pathologies qui peuvent provoquer des douleurs chroniques ;
- ◆ de décrire les comportements psychosociaux les plus couramment rencontrés dans la pérennisation de la douleur chronique et les axes de prise en charge possibles ;
- ◆ de définir les étapes d'une consultation d'évaluation et d'éducation du patient douloureux ;
- ◆ de proposer un plan de suivi intégrant le patient et son entourage ;
- ◆ de citer les formalités administratives que doit remplir le patient en vue d'une reconnaissance de la chronicité de son état.

## **5. CAPACITES TERMINALES**